

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25059614

120 AVR. 2025

Le Greffe

N° d'entreprise : **0437 598 573**

Nom

(en entier) : **THALES ALENIA SPACE BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Chapelle Beaussart, 101 - 6032 Mont-sur-Marchienne - Belgique**

Objet de l'acte : POUVOIRS

POUVOIRS OFFICIELS ACCORDES EN DATE DU 01/04/2025 DE LA SOCIETE ANONYME
THALES ALENIA SPACE BELGIUM

A. POUVOIR GENERAL

Tous les pouvoirs, appartenant statutairement au Conseil d'Administration, en ce compris tous actes engageant la société, le pouvoir de déléguer et/ou modifier les pouvoirs ci-dessous représentés, à l'exception des actes de disposition et à l'exception des opérations financières visées sous F et des opérations ventes visées sous K ci-après, à :

- Monsieur Pierre DESMAELE, Administrateur Délégué, agissant seul, sans limitation de montant ;

B-1. ACHATS

Tous achats, commandes et marchés, au comptant et à terme, de matières premières et de tous les autres produits et services nécessaires à la fabrication et à l'exploitation et de toute correspondance relative à ces opérations et plus précisément, à l'exception des opérations financières visées sous B-2. :

- signer, modifier et résilier tout contrat ou commande d'achat ou de sous-traitance ;
- procéder à tout appel d'offres, choisir toute entreprise de gré à gré ou par suite d'un appel à concurrence ;
- signer, modifier et résilier tout accord de prêt de matériel ou accord cadre pour tout bien ou prestation de service.

POUR TOUTES CES OPERATIONS, IL SERA TOUJOURS NECESSAIRE D'AVOIR AU MINIMUM 2 SIGNATAIRES DIFFERENTS;

B-1-1. Pour les achats de la catégorie "Production" (Segments "Parts", "Industrial Subcontracting", "Mechanical Products", "Electrical Products", "RF Products" et "Optical Products") :

Pour des montants < 50.000 EUR tous Segments confondus de cette catégorie:

- l'acheteur responsable du dossier d'une part,
- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Procurement Manager de Thales Alenia Space Belgium d'autre part.

Pour des montants >= 50.000 EUR et < 300.000 EUR tous Segments confondus de cette catégorie:

- l'Operational Procurement Manager de Thales Alenia Space Belgium d'une part ;
- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'autre part.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type : Mention :)

Pour des montants ≥ 300.000 EUR et $< 1.000.000$ EUR concernant les Segments "Parts", "Industrial Subcontracting" :

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'une part;
- le Segment Manager responsable du Segment de Thales Alenia Space ou le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space d'autre part.

Pour des montants $\geq 1.000.000$ EUR et $< 20.000.000$ concernant les Segments "Parts" et "Industrial Subcontracting":

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'une part;
- le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space ou l'EVP Chief Operating Officer de Thales Alenia Space d'autre part.

Pour des montants ≥ 300.000 EUR et $< 5.000.000$ EUR concernant les Segments "Mechanical Products", "Electrical Products", "RF Products", "Optical Products":

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'une part;
- le Segment Manager responsable du Segment de Thales Alenia Space ou le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space d'autre part.

Pour des montants $\geq 5.000.000$ EUR et $< 20.000.000$ concernant les Segments "Mechanical Products", "Electrical Products", "RH Products", "Optical Products":

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Manager de Thales Alenia Space Belgium d'une part,
- le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space ou l'EVP Chief Operating Officer de Thales Alenia Space d'autre part.

Pour des montants $\geq 20.000.000$ et $\leq 100.000.000$ tous Segments confondus de cette catégorie:

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'une part,
- l' EVP Chief Operating Officer de Thales Alenia Space d'autre part.

B-1-2. Pour les achats de la catégorie "Non Production" (Segments "Software & Services et Intellectual Services" et "General Expenses" - including "Maintenance Contracts").):

Pour des montants < 50.000 EUR tous Segments confondus de cette catégorie :

- l'acheteur responsable du dossier d'une part,
- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'autre part.

Pour des montants ≥ 50.000 EUR et < 300.000 EUR tous Segments confondus de cette catégorie :

- le Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'une part;
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium ou le CEO de Thales Alenia Space Belgium d'autre part.

Pour des montants ≥ 300.000 EUR et $< 1.000.000$ EUR concernant le Segment "General Expenses" - including "Maintenance Contracts":

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium et;
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium et;
- le Segment Manager responsable du Segment de Thales Alenia Space ou le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space.

Pour des montants $\geq 1.000.000$ EUR et $< 20.000.000$ concernant le Segment "General Expenses" - including "Maintenance Contracts":

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium et,
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium et,
- le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space ou EVP Chief Operating Officer.

Pour des montants ≥ 300.000 EUR et $< 5.000.000$ EUR concernant les Segments "Software & Services et Intellectual Services"

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium et;
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium et,

- le Segment Manager responsable du Segment de Thales Alenia Space ou le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space.

Pour des montants $\geq 5.000.000$ EUR et $< 20.000.000$ concernant les Segments " Software & Services et Intellectual Services "

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium et,
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium et,
- le Chief Procurement Officer de Thales Alenia Space ou l'EVP Chief Operating Officer de Thales Alenia Space.

Pour des montants $\geq 20.000.000$ et $\leq 100.000.000$ tous Segments confondus de cette catégorie:

- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium et,
- l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium et;
- l'EVP Chief Operating Officer de Thales Alenia Space.

B-2 . CAS PARTICULIER LIE AU LEASING VOITURE

Tous achats, commandes et de toute correspondance relatifs aux opérations liées aux sociétés de leasing de voitures et plus précisément :

- signer, modifier et résilier tout contrat ou commande d'achat ;
- procéder à tout appel d'offres, choisir toute entreprise de gré à gré ou par suite d'un appel à concurrence;

Pour des montants ≤ 65.000 EUR :

- le Fleet Manager d'une part;
- le Procurement Country Referent de Thales Alenia Space Belgium ou l'Operational Director de Thales Alenia Space Belgium d'autre part.

C. ASSURANCES

Sont autorisés à :

- Effectuer les déclarations de sinistre, signer les certificats d'assurance et la correspondance avec les tiers assureurs, effectuer toutes formalité, débattre et arrêter le chiffre de toutes indemnités, percevoir toute indemnité et donner quittance et comme il est indiqué ci-après, agissant conjointement :

- Caroline DELVA ou Meriem BEN DADI d'une part,
- Christophe DE BAENST ou HADJAZ Nabila Amira ou Frédérique PESTIAUX d'autre part;

- Sous réserve d'avoir obtenu l'accord écrit et définitif de la Direction des assurances du groupe Thales, contracter et résilier les polices, comme il est indiqué ci-après, agissant conjointement :

a) Toutes les assurances : RC, incendie, bris de machine, pertes de bénéfices, terrorisme, séjour et montage en usine, tous risques « fonds et valeurs », assurances transport ..., à l'exclusion de celles mentionnées en b) et c) ci-après:

- Caroline DELVA ou Meriem BEN DADI d'une part,
- Christophe DE BAENST ou HADJAZ Nabila Amira ou Frédérique PESTIAUX d'autre part;

Les certificats d'assurance transport peuvent en outre être signés par Caroline DELVA ou Sidi Mounir BOUYAHYAOU IDIRISSI ou Nicolas BRUGGEMAN agissant seul.

b) Les assurances souscrites au profit du personnel de la société :

- Valérie DE GRAEVE d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Christophe DE BAENST d'autre part;

c) Les assurances relatives aux véhicules de société :

- Valérie DE GRAEVE d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Christophe DE BAENST d'autre part.

D. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour toutes actions ou démarches visant la protection de tout droit de propriété intellectuelle, pour la conclusion de tout acte concernant les matières relatives aux brevets et autres droits de propriété intellectuelle: demande de brevet, dépôt de marque, de dessin et modèle ; demande d'enregistrement de nom de domaine ou pour acquérir, transférer, concéder ou recevoir en licence ou sous-licence et plus généralement disposer de tout droit de propriété intellectuelle :

- Christophe MAILLARD ou Marc BEKEMANS d'une part,

- Pierre DESMAELE ou Bruno DIVRY d'autre part.

- Pour négocier, signer, modifier et résilier tout accord en matière de Recherche & Développement :

- Christophe MAILLARD ou Marc BEKEMANS d'une part,
- Bruno DIVRY ou Pierre DESMAELE d'autre part.

- Pour tout dépôt au rang des minutes d'un notaire de toute pièce, dossier, document, brevet, support magnétique ou autre (DVD, CD, ...) : Meriem BEN DADI ou Caroline DELVA, agissant seul.

E. ENGAGEMENT ET REVOCATION DU PERSONNEL

Procéder à toute embauche, définir les conditions de travail des membres du personnel, assurer la gestion des contrats de travail, effectuer toute déclaration légale ou réglementaire en la matière, fixer la rémunération de tout le personnel, mettre un terme à tout contrat de travail, représenter l'entreprise auprès de toute instance sociale de l'entreprise, auprès de toute administration liée au droit du travail et de toute juridiction sociale :

- Valérie DE GRAEVE d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI d'autre part.

F. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Disposent d'un pouvoirs de type B : Frédérique PESTIAUX, Franco PORCU;

Disposent d'un pouvoirs de type A : Christophe DE BAENST, Joel LECLERCQ, HADJAZ Nabila Amira;

1. Opérations financières générales :

Peuvent effectuer les opérations suivantes, selon les règles de signature définies ci-dessous :

- Disposer électroniquement de tous les moyens de la société par transferts, ordres de paiement, virements ou autres instructions;
- Disposer de tous les moyens futurs de la société par l'acceptation d'effets de commerce (traites, promesses, billets à ordre, ou toute forme de reconnaissances de dettes) ;
- Acheter et vendre des devises à terme et approuver d'autres opérations financières;
- Louer un coffre auprès d'un établissement financier ;
- Tirer sur des tiers au moyen d'effets de commerce et de quittances, faire ouvrir des crédits documentaires au profit de tiers;
- Endosser les chèques et effets de commerce au profit de la société.

Toute opération requiert la signature de détenteurs d'un pouvoir de type A agissant deux à deux ou de détenteurs d'un pouvoir de type A agissant conjointement avec un détenteur d'un pouvoir de type B. Les opérations d'un montant inférieur à 50.000 EUR sont aussi autorisées à deux détenteurs d'un pouvoir de type B agissant conjointement.

Toute opération papier ou toute opération manuelle effectuée auprès d'un guichet bancaire nécessite la signature d'un pouvoir de type A ou B associée à la signature de Christophe DE BAENST ou Joël LECLERCQ ou HADJAZ Nabila Amira.

2. Opérations liées aux garanties bancaires ou aux standby letters of credit émises en faveur de tiers ainsi qu'aux crédits documentaires reçus de tiers au profit de la société:

a) Pour émettre ou faire émettre des garanties en faveur d'institutions publiques ou privées, belges ou étrangères, faire ouvrir des crédits documentaires au profit des tiers :

- Caroline DELVA ou Meriem BEN DADI d'une part,
- Christophe DE BAENST ou Joel LECLERCQ ou HADJAZ Nabila Amira ou Frédérique PESTIAUX d'autre part.

b) La signature d'un seul de ces intervenants est autorisée pour l'acceptation de tout crédit documentaire reçu de tiers, pour la signature de toute correspondance ou de tout document relatif à l'exécution et au suivi des garanties bancaires ou des stand-by letter of credit émises, ou des crédits documentaires reçus de tiers.

G. ENGAGEMENTS FISCAUX

Etablir et signer les déclarations aux administrations fiscales (à l'exception de la déclaration annuelle à l'impôt des sociétés), la correspondance afférente aux déclarations et toutes réclamations ou recours aux organes administratifs compétents relativement à l'application ou à la restitution de tous impôts, contributions, droits et taxes quelconques, agissant isolément : Christophe DE BAENST ou HADJAZ Nabila Amira ou Frédérique PESTIAUX.

Signer la déclaration annuelle à l'impôt des sociétés, agissant seul : Christophe DE BAENST ou HADJAZ Nabila Amira ou Frédérique PESTIAUX.

H. LOCATIONS

a) Pour tout contrat de location nécessaire aux activités opérationnelles :

- Christophe DE BAENST ou Joel LECLERCQ d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI d'autre part.

b) Pour tout contrat de location portant sur des biens immeubles pris en location pour du personnel :

- Valérie DE GRAEVE d'une part,
- Christophe DE BAENST ou Pierre DESMAELE d'autre part.

I. PLAINTES ET CONTENTIEUX

Déposer plainte auprès des parquets ou des commissariats de police, contre toute personne ayant commis une infraction au préjudice de la société, et représenter la société dans tout litige tant en demande qu'en défense, devant toute commission administrative, toute juridiction amiable ou contentieuse, agissant conjointement :

a) Relatif à un tiers :

- Caroline DELVA ou Meriem BEN DADI d'une part,
- Christophe DE BAENST ou Pierre DESMAELE d'autre part.

b) Relatif à toute personne travaillant dans la société, qu'elle fasse ou non partie du personnel:

- Valérie DE GRAEVE d'une part,
- Pierre DESMAELE d'autre part.

J. RECOUVREMENT DE CREANCES – TRANSACTIONS

- Christophe DE BAENST ou HADJAZ Nabila Amira ou Caroline DELVA d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Bruno DIVRY ou Achimi HASSAINI d'autre part.

K. VENTES

1. Signer tout document commercial préalable à la réception d'une commande ferme, tels que (liste non exhaustive) devis, offres, soumissions, correspondance, document, déclaration y relative et signer toute commande, marché, contrat ayant pour objet la fourniture de biens et/ou de services entrant dans le cadre de l'activité de la société, à l'exclusion des documents repris aux points L et M ci-dessous :

a) Pour des montants inférieurs ou égaux à 5.000.000 EUR et SANS risques, toutes activités confondues, agissant conjointement :

- Responsable Filière ou Olivier DE GOEIJ d'une part,
- Bruno DIVRY ou Vincent LEMPEREUR ou Christophe DE BAENST ou Joel LECLERCQ d'autre part.

b) Pour des montants inférieurs ou égaux à 5.000.000 EUR AVEC risques ou pour des montants supérieurs à 5.000.000 EUR, toutes activités confondues, agissant conjointement :

- Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI ou Olivier DE GOEIJ d'une part,
- Bruno DIVRY ou Christophe DE BAENST d'autre part.

2. Signer toute Contract Change Notice (CCN), Engineering Change Proposal (ECP) ou tout amendement à un contrat ou à une commande

a) Pour des montants inférieurs ou égaux à 200.000 EUR, toutes activités confondues, agissant conjointement :

- le gestionnaire de contrat ou le contrôleur financier ou le responsable commercial en charge du dossier d'une part,
- le Chef de projet ou le responsable filière d'autre part

b) Pour des montants inférieurs ou égaux à 5.000.000 EUR et SANS risques, toutes activités confondues, agissant conjointement :

- Responsable filière ou Olivier DE GOEIJ d'une part,
- Bruno DIVRY ou Vincent LEMPEREUR ou Christophe DE BAENST ou Joel LECLERCQ d'autre part.

c) Pour des montants inférieurs ou égaux à 5.000.000 EUR AVEC risques ou pour des montants supérieurs à 5.000.000 EUR, toutes activités confondues, agissant conjointement :

- Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI ou Olivier DE GOEIJ d'une part,
- Bruno DIVRY ou Christophe DE BAENST d'autre part.

3. Signature de toute la correspondance et de tout document relatif à l'exécution et au suivi des commandes clients enregistrées, à l'exclusion de tout document se rattachant à la catégorie L, agissant seul : le responsable commercial en charge du dossier ou le gestionnaire de contrat ou Bruno DIVRY ou Olivier DE GOEIJ ou le Chef de Projet ou responsable filière.

L. DECLARATIONS DE CREANCE REGION WALLONNE

En ce qui concerne les dossiers et les déclarations de créances vis-à-vis des autorités publiques pour les programmes de R&D :

- Olivier JANSSENS ou Christophe DE BAENST ou Joel LECLERCQ d'une part,
- Bénédicte MAMBOUR ou Bruno DIVRY d'autre part.

M. ACCORDS DIVERS

1. Signer tout accord de confidentialité ("Non Disclosure Agreement") : Bruno DIVRY ou Christophe MAILLARD ou Alain GRUWE ou Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI ou Philippe PIREAU, agissant seul;

2. Signer tout autre accord (LOI, MOU, ...) :

- Bruno DIVRY ou Pierre DESMAELE d'une part,
- Pierre DESMAELE ou Achimi HASSAINI d'autre part.

Deux signataires différents devant être nécessaire.

3. Signer tout document relatif aux règles d'exportation destiné aux fournisseurs (end user forms, PCP) : Caroline DELVA ou Margot CESAR ou Veronique VICTORNI ou Pierre DESMAELE, agissant seul;

4. Signer tout document relatif aux règles d'exportation destiné aux clients : Caroline DELVA ou Margot CESAR ou Veronique VICTORNI ou Bruno DIVRY ou Vincent LEMPEREUR, agissant seul;

5. Signer tout Technical Assistance Agreement (TAA) : Caroline DELVA ou Margot CESAR ou Veronique VICTORNI ou Bruno DIVRY ou Pierre DESMAELE, agissant seul;

6. Signer tout document destiné à une autorité fédérale, régionale ou nationale étrangère lié aux règles d'exportation et d'importation : Caroline DELVA ou Margot CESAR ou Veronique VICTORNI ou Bruno DIVRY, agissant seul.

7. Mettre en œuvre, contrôler le respect et l'application des dispositions légales relatives à la cybersécurité, notamment la loi NIS2 : Patrick DAMMEKENS

N. COMMUNICATIONS AVEC LES MEDIAS

Pour toute communication externe et en particulier avec tout type de média : Pierre DESMAELE ou le responsable de communication, agissant seul.

O. PUBLICATIONS OFFICIELLES

Pouvoirs de signer tous extraits et documents en vue de leur dépôt en publication et tous documents destinés aux administrations publiques, quelles qu'elles soient : Christophe DE BAENST ou Caroline DELVA ou Meriem BEN DADI agissant seul.

En outre, pouvoirs spécifiques et particuliers ont été donnés :

Pour toutes les questions relatives aux domaines douaniers, importations et exportations, ainsi que pour la déclaration INTRASTAT : Sidi Mounir BOUYAHYAOUI IDRISSE ou Nicolas BRUGGEMAN ou Pascal HANNEQUART, agissant seul.

Pierre DESMAELE
Administrateur-Délégué